

Procédure Inscription - 12 HC – FAQ

1. Mon enfant est déjà inscrit dans l'Unité (Nutons, Lutins, Aventures ou Horizons), dois-je recommencer une procédure d'inscription ?

Non. Le formulaire est à compléter seulement pour les nouvelles inscriptions. Si votre enfant est inscrit pour l'année 2023-2024 dans l'Unité, il/elle aura bien sûr une place pour 2024-2025.

2. J'ai oublié d'introduire ma demande durant la première phase mais j'ai déjà un enfant qui est chez les Guides de la 12 HC ou chez les Scouts de la 4 HD. Puis-je jouir de la priorité ?

Passé ce délai, la priorité sera considérée comme perdue et la demande sera traitée en phase 2. Nous vous demandons d'être extrêmement attentifs au respect des procédures.

3. J'ai un enfant qui est chez les Guides ou chez les Scouts mais dans une autre unité que la 12 HC ou la 4 HD. Suis-je prioritaire ?

Non. La priorité ne vaut uniquement que pour les frères et sœurs inscrits chez les Guides ou les Scouts d'Hyon.

4. J'ai un enfant qui est dans un autre Mouvement de Jeunesse. Suis-je prioritaire ?

Non. La priorité ne vaut uniquement que pour les frères et sœurs inscrits chez les Guides ou les Scouts d'Hyon.

5. Les inscriptions sont-elles gérées de façon centralisée par les unités des Guides et des Scouts d'Hyon ?

Non. Seules les inscriptions des garçons chez les Nutons sont gérées par la 12 HC.

Ensuite, les inscriptions en tant que Baladin, Louveteau, Eclaireur ou Pionnier sont gérées séparément pour la 4HD

(<https://www.mons.be/annuaire/unite-scout-dhyon>).

En espérant que vous trouverez réponse dans ce FAQ, nous restons à votre service pour de plus amples renseignements par mail :

uniteguidesdhyon@outlook.be

Le staff d'Unité de la 12 HC